

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL247

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.